

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Février 2009

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

Solidarité



Sommaire

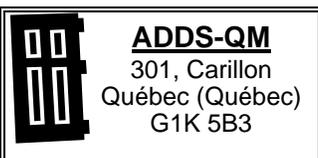
L'ADDS en lutte	Page 2
Les propos de Sylvain Bouchard par Monique Toutant	Page 2-3
Non au mépris par Jonathan Carmichael	Page 3-4
Info-loi par Christian Loupret	Page 5
Nouvelles militantes Par Élyse Groulx	Page 6
Souvenirs 2008	Page 7
Calendrier	Page 8

Pour un monde sans pauvreté !

Association pour la Défense des Droits Sociaux

ADDS

Québec Métropolitain



L'ADDS en lutte contre les préjugés

Le 11 décembre dernier, l'ADDS Québec métro, l'ADDS Rive-Sud et R♀SE du Nord ont organisé une conférence de presse dans le but de dénoncer les propos empreints de préjugés tenus par Sylvain Bouchard, un animateur de radio de la région. Rappelons-nous qu'en septembre dernier, monsieur Bouchard proposait en ondes de retirer le droit de vote aux personnes assistées sociales considérées aptes parce qu'elles ne contribueraient pas à la société... Plus d'une vingtaine de militantes et de militants et des journalistes du Soleil, Journal du Québec, Québec hebdo, Droit de Parole et 93.3 FM ont assisté à cette conférence de presse.

En date du 27 janvier 2009, 78 organisations (communautaires, populaires, de femmes, syndicales, etc.) et 142 individus ont donné un appui à notre plainte au Conseil de presse. 290 personnes ont également signé une pétition.

En grande primeur, vous trouverez les textes lus par Monique Toutant et Jonathan Carmichael, les deux porte-parole de l'ADDS-QM pour cette action !



Les propos de Sylvain Bouchard Par Monique Toutant (texte lu lors de la conférence de presse du 11 décembre)

Le 11 septembre 2008 dernier, l'animateur de radio Sylvain Bouchard a dit en ondes que les personnes assistées sociales ne devraient pas avoir le droit de voter parce qu'elles ne contribueraient pas à la société.

Ces propos m'ont fait bondir de rage et de colère. Cela a même atteint ma dignité. Je me suis sentie bafouée, diminuée, dégradée et humiliée d'entendre dire que je ne contribuais pas à la société.

Pourtant, je m'implique en faisant du bénévolat et du militantisme dans des organismes. Je participe au Comité consultatif de lutte à la pauvreté, j'aide une amie à faire ses devoirs, etc. Si cela n'est pas contribuer à la société, je me demande ce que c'est. *(suite à la page 3)*

Je ne paye peut-être pas d'impôt, mais je paye des taxes comme tout le monde. Je dois payer mon loyer, acheter de la nourriture, acheter des vêtements, payer mon transport pour me déplacer même si c'est dispendieux pour moi et même des médicaments que l'aide sociale ne paye pas.

Cela est humiliant pour les personnes assistées sociales qui vivent la même situation que moi d'entendre de tels propos. Nous faisons partie de ce monde nous aussi. Et nous sommes citoyennes et citoyens à part entière.



Non au mépris !

Par Jonathan Carmichael (texte lu lors de la conférence de presse du 11 décembre)

Les propos tenus par Sylvain Bouchard sont offensants, empreints de préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et contraires à la législation qui reconnaît à toutes les citoyennes et à tous les citoyens le droit à la participation à la vie démocratique et au droit à l'égalité prévu à la charte canadienne des droits et libertés.

Les médias ont des responsabilités qu'ils doivent respecter. Entre autres, selon le code déontologique du Conseil de presse du Québec, les médias doivent traiter l'information recueillie sans déformer la réalité. Ils doivent aussi éviter de se laisser guider par leurs préjugés. Lors de son émission du 11 septembre dernier, monsieur Bouchard a comparé les personnes assistées sociales aptes au travail à des « quêteux » qui seraient logés et nourris. Pourtant, vous en conviendrez, avec le maigre 551 \$ par mois que ces personnes reçoivent, elles ne parviennent même pas à couvrir leurs besoins vitaux.



Sylvain Bouchard, un animateur de radio-poubelle qui diffuse des préjugés...

Toujours selon le code déontologique du Conseil de presse, les professionnels de l'information doivent, et je cite, « éviter de cultiver ou d'entretenir les préjugés. Ils doivent impérativement éviter d'utiliser à l'endroit des personnes ou des groupes des représentations ou des termes qui tendent à soulever la haine et le mépris, à encourager la violence ou encore à heurter la dignité d'une personne ou d'une catégorie de personnes en raison d'un motif discriminatoire ».

L'ADDS-QM, l'ADDS Rive-Sud et R♀SE du Nord soutiennent que monsieur Bouchard a fait preuve de discrimination en faisant la promotion de l'idée que l'on devrait priver les personnes assistées sociales du droit de vote en raison de leur condition sociale. Les propos tenus par l'animateur de radio sont méprisants et vont à l'encontre de la dignité. Contre ces propos haineux et antidémocratiques et pour le respect de la dignité et de la citoyenneté des personnes assistées sociales, les deux ADDS et R♀SE du Nord ont choisi de se battre, de rester debout (suite à la page 4).

Pour ce faire, nos trois organisations ont chacune déposé une plainte au Conseil de Presse du Québec à l'encontre de Sylvain Bouchard. Elles ont également fait connaître leur démarche à plusieurs autres organisations et à la population. En date du 11 décembre, déjà 68 groupes de 11 régions différentes nous ont contacté pour nous donner un appui formel. Ces groupes oeuvrent dans des champs d'action diversifié : défense de droits, comité logement, centre de femmes, syndicats, santé mentale, regroupement nationaux et régionaux, famille, jeunesse, alphabétisation, etc.

Aussi, 118 personnes, dont une majorité sont assistées sociales, ont déposé elles aussi une plainte individuelle au Conseil de Presse du Québec.

Enfin, près de 300 autres personnes ont signé une pétition en appui à la démarche menée par nos trois groupes.

Je crois que nous pouvons affirmer, en conclusion, que nous sommes de plus en plus nombreuses et nombreux à dire non à la discrimination ! Non aux mépris ! Non aux préjugés ! Et oui à la dignité !

La conférence de presse en images



Plus d'une vingtaine de personnes se ont assisté à la conférence de presse.



Annik Gagné-Laferrrière de l'ADDS Rive-Sud et Marielle Bouchard de R♀SE du Nord.



Monique Toutant de l'ADDS-QM a livré un témoignage.



Jonathan Carmichael de l'ADDS-QM lors de la conférence de presse.

RETOUR SUR :
MORATOIRE DE LA VALEUR NETTE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Depuis le premier août 2007, il y a un moratoire qui suspend la réévaluation des résidences des personnes à l'aide sociale. Ce moratoire se terminera le 28 février prochain.

Puisque aucune décision officielle n'a été prise concernant la valeur des résidences, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a décidé de prolonger ce moratoire jusqu'au 28 février 2010, seulement pour les personnes qui étaient à l'aide sociale avant le 1^{er} août 2007.

INFO-LOI



Pour les personnes qui ont fait leur entrée à l'aide sociale après cette date et que leur prestation a été annulée, diminuée ou refusée à cause de l'évaluation municipale de leur résidence établie en 2006 ou 2007, il faut savoir qu'il leur est permis de faire valoir leur admissibilité en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre.

par
Christian
Loupret

Il nous a été dit par un représentant du ministère que pendant la présente année la valeur nette de 90,000 dollars permis pour la résidence principale d'une personne dans le programme aide sociale sera réévaluée.

Présentement la pénalité est de 2% de la valeur nette excédentaire du 90,000 \$.

EX : Valeur nette de la résidence principale : 110,000 \$

Excédent = 20,000 X 2% = 400 \$. Le chèque est diminué de 400 dollars.

À mon avis, l'idéal serait que la valeur de la résidence principale soit complètement exclue lors du calcul de la prestation.

Prenez note que la valeur total des biens permis pour une personne dans le programme solidarité sociale est de 130,000 dollars.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES !

Pour le mois de février

Émile Babin
Nathalie Boivin
Danielle Brisson
Michel Cloutier
Joseph Dansereau
France Dulac
Annik Gagné-Laferrrière
Annik Gauthier
Ginette Gratton
Nathalie Nika Guay
Ronald Higgins



Jacques Lacroix
Rolande Legault
Camil Levasseur
Catherine Raymond
Roger Savage
Guy St-Pierre
Réjean Thibault
Anne Thivierge
Claudine Tremblay
Francine Turgeon



NOUVELLES MILITANTES !!!

Par Élyse Groulx

Débat électoral pour la région de Québec

Le 3 décembre dernier, à la veille des élections provinciales, le REPAC 03-12 a organisé un débat électoral régional pour renseigner la population. L'ADDS a participé à l'organisation de ce débat et plusieurs membres étaient présents à cette soirée à saveur politique. Ils ont pu entendre Jacques Legros, du Parti Vert du Québec, Neko Likongo, du Parti Québécois, Serge Roy, de Québec solidaire, Martin Briand de l'Action Démocratique du Québec et Michel Pigeon, du Parti Libéral du Québec. Plusieurs thèmes ont été abordés, grâce aux questions des personnes présentes : la pauvreté et les conditions de vie, l'environnement et les questions liées au travail et à la redistribution de la richesse.

L'ADDS dénonce le manque d'appui des partis politiques québécois

Durant la campagne électorale provinciale, l'ADDS et ses acolytes, R♀SE du Nord et l'ADDS Rive-Sud, ont interpellé les candidatEs des 5 principaux partis de la région de Québec et Chaudière-Appalches pour connaître leur engagement vis-à-vis nos 3 luttes prioritaires. Le 5 décembre dernier, l'ADDS et ses 2 acolytes ont dévoilé les résultats de cette campagne, lors d'une manifestation sur le parvis de l'église St-Roch. Au total, 87% des candidatEs de Québec Solidaires sont prêtEs à défendre nos 3 luttes prioritaires, 33% des candidatEs du Parti Québécois, 17% des candidatEs du Parti Vert et aucunE candidatE du Parti Libéral du Québec et de l'Action Démocratique du Québec.



Christiane, de R♀SE du Nord, Camil, de l'ADDS QM et Steven de l'ADDS Rive-Sud, lors de l'action.

Party de Noël des membres

Le 18 décembre dernier, l'ADDS a célébré Noël avec ses membres et ceux du comité de citoyenNEs du quartier St-Sauveur. Nous avons eu l'honneur de recevoir le Père Noël, le vrai, et la fée des glaces. Ça été un très beau party, avec un bon souper traditionnel, de la musique, des cadeaux et des prix de présence. Merci à tous et à toutes pour cette belle soirée.



La fée des glaces et le Père Noël, au party de Noël des membres.

La tournée québécoise du CRÉMIS s'arrête à Québec

Le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales (CRÉMIS), conjointement avec la troupe de théâtre Parminou, est venu présenter des résultats d'une recherche, vendredi le 16 janvier au Café-Bar l'Agité. La troupe de théâtre a représenté des scènes quotidiennes que vivent les personnes en situation de pauvreté devant les membres de l'ADDS et d'autres partenaires du milieu communautaire et de la santé. La journée a été interactive car, après chacune des mises en scène, les personnes présentes étaient appelés à discuter de la scène présentée.



Souvenirs 2008



8 mars, Journée internationale des femmes, manif en pleine tempête de neige !



14 avril, pour la couverture des besoins essentiels, les groupes du RÉPAC 03-12 manifeste devant les bureaux de Philippe Couillard, ministre de la région de Québec.

L'ADDS a participé au camp des 4 sans du FRAPRU (juin)



Manifestation pour que les partis politiques prennent des engagements en lien avec la lutte à la pauvreté (19 novembre).



Le Gala Préjustar, l'ADDS lance son Club des préjugés (16 avril).



On fête pour souligner le 10^{ème} anniversaire de Christian Loupret en tant que militant salarié à l'ADDS-QM (27 juin)



Semaine de la dignité des personnes assistées sociales, rassemblement national du FCPASQ devant le Parlement (7 mai).



Calendrier

Février 2009

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>
2 Coordination 9h30	3 ATELIER DROIT 13h30	4	5	6
9 Comité loi 13h30	10 Comité lutte 13h30 ATELIER DROIT 13h30	11 « 5 à 7 » Dossier noir sur le logement et la pauvreté	12	13
16 Comité organisateur 9h15	17 Comité accueil 9h30	18 Comité femmes 9h30	19	20
23	24 ATELIER DROIT 13h30	25	26	27

- ✘ Le 11 février, le FRAPRU procédera au lancement du dossier noir sur le logement et la pauvreté. Rendez-vous à 17h, à l'AgitéE (251, rue Dorchester).
- ✘ Le 12 février, à 13h30, au 301 Carillon, le *Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur* organise un atelier d'information sur les droits des locataires. Inscription auprès de Catherine Raymond au (418) 529-6158.
- ✘ Le 21 février, le Journal Droit de Parole organise un Cabaret du 35^{ème} anniversaire. Le spectacle aura lieu au Café-bar l'AgitéE (251, rue Dorchester) à 20h. Le coût du billet est de 10 \$ en pré-vente (passez voir Élyse à l'ADDS) ou 12 \$ à la porte.
- ✘ Le 28 février, il y a une manifestation à Montréal pour réclamer des logements sociaux. Le transport en autobus est fourni. Il suffit de contacter le *Comité des citoyenNEs du quartier Saint-Sauveur* pour réserver votre place.

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs? Passez nous voir!